

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE DISTRIBUTION D'EAU DU SUD-OUEST LYONNAIS

SIEGE SOCIAL : MAIRIE DE VAUGNERAY

SIEGE ADMINISTRATIF : 5, Place de l'Eglise-69670 VAUGNERAY

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL N°2018-020

Date de convocation : **29 juin 2018**

Nombre de délégués en exercice : **26**

Nombre de membres présents : **17**

Nombre de membres votants : **18**

L'an deux mille dix-huit, le **9 juillet** à 18 heures 30, le COMITE SYNDICAL s'est réuni en séance publique ordinaire, à son siège :
Mairie de Vaugneray.

Présents : MM. JULLIEN D., VIRET, BLOUIN, MARTIN, CHAPPAZ, CORBIN, JASSERAND, PEDRO, FONTES, JARICOT, GROSSIORD (pouvoir à M. BALAN), BALAN, BOUKACEM, DUMORTIER, LHOPITAL

Mmes ARDOUIN, PACALLIER, BERTHOLAT

Excusé(s) : M. CARRET

Secrétaire de séance : M. Jaricot

Objet : Remboursement d'un excédent de versement de 2016

Monsieur le Président explique au Comité que M. HILL Vincent et Mme LAURANS Déborah, titulaires d'un abonnement au 360, Chemin du Vallier à Vaugneray, réclament un excédent de 7.06 € (facture de résiliation négative du 10 juin 2016) constaté en 2016. La loi prévoit que « toute créance inférieure à 8 euros constatée dans les écritures d'un comptable public sera définitivement acquise à la collectivité à l'expiration d'un délai de trois mois à compter de la réception de l'avis d'excédent, si le débiteur n'a pas demandé le remboursement dans ce délai ».

Afin de pouvoir procéder à ce remboursement, il y a lieu de délibérer pour accepter, à titre exceptionnel, ce remboursement.

Le Comité Syndical après avoir entendu l'exposé et les explications de Monsieur le Président et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

* **APPROUVE** le remboursement à M. Hill et Mme Laurans, à titre exceptionnel, de l'excédent de versement de 2016 d'un montant de 7.06€

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Ont signé tous les Membres présents.
Pour copie certifiée conforme.

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture le

Le Président
Daniel JULLIEN



REÇU EN PREFECTURE

le 16/07/2018

Application agréée E-legalite.com